



AMNESTY
INTERNATIONAL
Belgique francophone
asbl

GROUPE N° 31

Responsable: Robert Frausolet

Adresse: rue du Jardinage 32

Localité: 1080 - Bruxelles - Belgique

REPUBLICA DE CHILE
PRESIDENCIA
REGISTRO Y ARCHIVO

N° 2/23534
1 OCT 92

Bruxelles le 5 octobre 1992

ARCHIVÉ
Monsieur le Président,

Cette année 1992 étant célébrée dans de nombreux pays comme le 500^e anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, en tant que membre d'Amnesty International, mouvement qui s'oppose à toutes les violations des droits de l'homme dans le monde, je me suis en outre et préoccupé par le sort des populations indigènes.

Il me semble que ce soit un moment propice pour attirer votre attention sur les violations des droits de l'homme perpétrés à l'encontre des Mapuche, le plus important groupe indigène de votre pays, qui ont été traités avec cruauté depuis le coup d'état de 1973. Nous sommes sérieusement préoccupés par l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Lincoyue en 1973.

Nous nous félicitons que des investigations soient menées sur les circonstances de sa mort, et nous espérons voir toute la vérité émerger au grand jour.



Mais nous pensons que la loi d'amnistie
de 1948 constitue un obstacle à l'éclaircissement
des cas de violations commises par le
pays, et que cette loi devrait donc être
abrogée.

Nos préoccupations ne cessent pas
une fois l'année 1992 écoulée

Nous estimons que de telles enquêtes
doivent être menées afin d'éviter que
de telles violences ne se reproduisent
et que les auteurs de ces faits soient
traduits en justice.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'assurance de ma très
haute considération

14 OCT 1992
RECEIVED
PRESIDENT OF THE BELGIAN PARLIAMENT

M^{me} Danièle Deman
48 rue Général Fivi
1040 - Bruxelles
Belgique.